Nom Prénom : ……………………...…….

Adresse : …………………………..

…………………………………………

………………………………………...

École : ………………………….

à Monsieur le Directeur Académique

des Services de l’Éducation Nationale

Sous couvert de Mr/Mme L'IEN Circonscription ……………………..

A ……………………..., le ….

**Objet : Recours hiérarchique pour la reconnaissance de l’ancienneté générale de service (AGS) dans l’avancement de carrière.**

Monsieur le Directeur académique,

Suite à la réforme relative aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), l'an dernier seule l’ancienneté dans le corps des Professeurs des Écoles (PE) a été prise en compte dans le critère de départage à égalité de barème. Par conséquent, les années effectuées précédemment dans le corps des institutrices et instituteurs n'ont pas été comptabilisées.

Ce mode de calcul pénalise les enseignant-es qui ont commencé dans le corps des institutrices et instituteurs et freine leur déroulement de carrière.

Au 31 août 2019, mon ancienneté sera de ……. ans dans le corps des PE et de ……. ans dans celui des instituteurs et institutrices, soit une AGS totale de …….. ans.

C'est pourquoi, par souci de justice et d'égalité, j'ai l'honneur de vous demander à ce que toutes mes années au service de l’Éducation Nationale en qualité d’enseignant-e soient prises en considération.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique des Services de l’Education Nationale, mes salutations respectueuses.

Signature